



Comment sortir de l'indivision

Par **moun60**, le **29/03/2011** à **00:07**

Bonjour, Comment la 2ème compagne de mon fils peut elle racheter les parts de la 1ère sur un pret immobilier. Elle a signe une promesse d'achat le 22/03/2011; la banque avec qui elle avait RV demain lui a telephoné aujourd'hui pour annuler ,elle ne peut proposer un credit avant quelaco-solidarité du 1 er pret soit lever...et la banque ayant efectué le 1er pret ne veut lever cette co-solidarite qu'après la signature du rachat des parts chez le notaire. Cela fait 3 ans qu'ils essaient de garder cette maison etjamais une banque ou le notaire ne leur avait signalé ce genre de chose. Comment le notaire a t il put faire signer le compromis de vente sans leur parler de cela ? Comment sortir de cette situation? Je vous remercie de bien vouloir nous éclairer sur la situation, car nous tournons en rond.

Par **mimi493**, le **29/03/2011** à **00:12**

C'est simple : elle fait un pret à son nom, elle rachète la part de l'autre en lui versant l'argent et la 1ère rembourse son pret.

Ce n'est pas au notaire de se préoccuper du financement.

Par **moun60**, le **29/03/2011** à **00:46**

Bonsoir, Merci d'avoir repondu si vite. Ce n'est pas le pret qui pose problème mais le fait que la banque ne veuille lever la co-solidarité du 1er pret qu'après la signature de la vente chez le notaire et que pour obtenir un crédit , il faut que le 1er pret soit desolidarisé. autrement ils serait propriétaire a 3 avec 2 personnes sur les memes parts. Une autre idée ?

Par **mimi493**, le **29/03/2011** à **00:51**

Il suffit de racheter le pret. Une banque ne lève quasiment jamais une solidarité.
Pour l'autre personne, elle fait un pret pour racheter sa part dans le 1er pret.